



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2023

### Délibération n 09

**Date de convocation**  
10.11.2023

**Date d'affichage**  
15.11.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 34

**Objet : Adhésion au lot 1 « Fournitures de bureau » du groupement de commandes formé avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

M. FC. YOUMBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. John SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX par M. P. PELLOUX.

#### Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 077-217701226-20231120-DEL\_20NOV23\_\_9-DE

Madame Maryline GEORGET a été élue secrétaire de séance.

**Monsieur John SAMINGO, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

Le 27 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la Ville au groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud afin de permettre différents achats uniquement pour le lot n°2 « fourniture de papier pour les services administratifs ».

Afin de poursuivre sa démarche d'amélioration de l'efficacité économique de ses achats, la Ville souhaite désormais étendre son adhésion également au lot 1 relatif aux « fournitures de bureau ».

Il est proposé ainsi d'approuver l'adhésion au lot 1 du groupement de commandes formé avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

**Au vu de ces éléments, je vous propose d'adhérer au lot 1 du groupement de commandes susmentionné.**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-4-4,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L2113-6,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU les statuts de Grand Paris Sud approuvés par arrêté inter préfectoral n°2020-PREF.DRCL/717 du 14 décembre 2020 et notamment l'article 11,

VU le pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2021, lequel prévoit qu'un schéma de mutualisation définira les objectifs et le plan d'action à mettre en œuvre,

VU la délibération n°4 du 27 mars 2023 portant approbation de la convention-cadre constitutive d'un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

VU la convention-cadre constitutive d'un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud en vigueur au 07 mars 2023,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa démarche d'amélioration de l'efficacité économique de ses achats, la Ville souhaite étendre son adhésion au lot 1 relatif aux « fournitures de bureau » du groupement de commandes formé avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,

CONSIDERANT que cette adhésion doit être autorisée par le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

|   |
|---|
| Envoyé en préfecture le 24/11/2023            |
| Reçu en préfecture le 24/11/2023              |
| Publié le 24/11/2023                          |
| ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23__9-DE |



**AUTORISE** l'adhésion de la Ville au lot 1 relatif aux « fournitures de bureau ».

**PRECISE** que cette adhésion prend effet à compter de la date de publication et de transmission de la présente délibération au Représentant de l'Etat.

**AUTORISE** Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Combs-la-Ville, le 20 novembre 2023

**Le Maire**  
Guy GEOFFROY



**La secrétaire de séance**  
Maryline GEORGET

Pour : 34  
Contre : -  
Abstention : -